



## Motion de congrès du SNJ-CGT

# Pour une application pleine et entière de la loi Cressard

La loi Cressard, du 4 juillet 1974, consacre la présomption de contrat de travail des journalistes travaillant pour plusieurs employeurs, permettant ainsi aux journalistes professionnels rémunérés à la pige de bénéficier du statut de salarié.

Depuis le début du siècle, plusieurs avancées légales, soutenues par les syndicats, ont permis aux journalistes pigistes de bénéficier de certains droits collectifs ou individuels des salariés : la capacité d'être électeur et éligible aux élections des instances représentatives du personnel (2008), le droit à la complémentaire santé (2015), le droit à la formation (Afdas), le calcul de l'indemnité d'activité partielle (2020).

En revanche, aujourd'hui encore, de trop nombreuses entreprises ne tirent pas toutes les conséquences de l'application de cette loi et excluent, de fait, les journalistes rémunérés à la pige des négociations collectives salariales, telles que les négociations annuelles obligatoires.

Il n'est pas acceptable, aujourd'hui, que des journalistes professionnels, de par leur mode de rémunération, soient totalement exclus des augmentations individuelles et en même temps écartés des négociations collectives, qui constituent pourtant un droit constitutionnel.

Par exemple, le Groupe Moniteur, leader de la presse professionnelle en France, réalise des résultats faramineux de l'ordre de 25% à 30% de bénéfices chaque année, soit plus de 180 millions d'euros de profits depuis le rachat par le groupe Infopro Digital en 2014. Pourtant, la direction n'a jamais daigné accorder un euro d'augmentation aux journalistes pigistes, hautement spécialisés, qui font la richesse des contenus des titres de l'entreprise.

La direction n'a même jamais accepté de discuter en NAO une seule proposition syndicale concernant les salariés pigistes, les excluant de fait des négociations collectives.

Le SNJ-CGT, réuni en congrès à Lille du 14 au 16 juin 2021, apporte son soutien total au

mouvement social des journalistes rémunérés à la pige du Groupe Moniteur, qui exigent, avec l'appui de l'ensemble des organisations syndicales et des élus dans l'entreprise, d'être inclus dans les négociations collectives et d'obtenir une revalorisation de leurs barèmes, gelés depuis plus de dix ans.

Le syndicat utilisera tous les moyens pour interpeller le gouvernement et les autorités compétentes, afin que des entreprises telles qu'Infopro Digital ou Prisma Média cessent d'exploiter et de nier les droits des plus précaires.

**Lille, le 16 juin 2021.**